LA CHEVALLERAIS

Mairie de LA CHEVALLERAIS
14 Place de l'Eglise
44810 LA CHEVALLERAIS
☎ 02.40.79.10.12
mairie@lachevallerais.fr
www.lachevallerais.fr

ARRÊTÉ N°2026-157

Arrêté portant prolongation de l'arrêté de circulation n°2026-131

Emplacement : rue du Théâtre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212.1, L.2211.1, L.2212.13.2,
VU le Code de la Route
VU le Code de la Voirie Routière,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977 - Livre 1 - Quatrième partie - « Signalisation de prescription ».

VU la demande formulée par **Monsieur Corantin MUNOS, entreprise EIFFAGE ENERGIS SYSTEMES, chez SIG IMAGE Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod 64210 BIDART**, d'organiser des travaux de reprise du réseau électrique à partir du **lundi 19 octobre au vendredi 13 novembre 2026.**

VU l'arrêté n°2026-131 du 12 octobre 2026 réglementant la circulation et le stationnement rue du Théâtre dans le cadre de travaux sur le réseau électrique ;

VU la demande de prolongation de la durée des travaux, en date du 13 novembre 2026, présentée par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger les restrictions de circulation et de stationnement afin de permettre l'achèvement des travaux dans des conditions de sécurité satisfaisantes ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La durée d'application des mesures de réglementation de la circulation et du stationnement prévues par l'arrêté n°2026-131 est prolongée jusqu'au **vendredi 20 novembre 2026 inclus**, de 9h à 19h, rue du Théâtre.
La circulation reste réglementée par feux tricolores et/ou panneaux de signalisation, conformément aux dispositions de l'arrêté initial.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2026-131 du 9 octobre 2026 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Madame le Maire de La Chevallerais, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Nozay et Monsieur le Sous-Préfet de Châteaubriant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Chevallerais, le 13 novembre 2026

ARBRUN Tiphaine,
Maire de La Chevallerais

MAIRIE DE LA CHEVALLERAIS (44 LOIRE ATLANTIQUE)